

SICTOM PONTAUMUR·PONTGIBAUD

LE MAG'

Le mot du président

Madame, Monsieur,

2013 constitue l'année « charnière » pour notre syndicat : reprise en régie de la collecte des déchets ménagers (avec une mise en service effective au 1^{er} janvier 2014), mise en service du pôle départemental des déchets ménagers de Beaulieu - Vernéa (en novembre prochain), construction du centre de transfert et des garages du syndicat au Vauriat, commune de Saint Ours (en novembre également), continuation du programme local de prévention des déchets.

Voilà en quelques mots retracés quelques-unes des nombreuses activités de vos élus qui, par leur travail, ont l'ambition d'améliorer la qualité du service public dont vous les avez chargés. Toutes ces activités sont longuement exposées dans ce nouveau numéro de « le Mag' » préparé et rédigé par la commission « communication » du SICTOM. Vous verrez que les actualités concernant le SICTOM sont nombreuses et variées.

Nous nous dotons aujourd'hui des outils visant à exploiter dans des conditions maîtrisées le Service Public de demain.

Ce travail ne saurait être réalisé sans la collaboration et l'esprit citoyen de tous. Le SICTOM veut associer toutes les composantes de la société dans toutes les démarches visant la réduction indispensable des déchets : citoyens, entreprises et associations.

Pour vous sensibiliser sur ses actions et vous inviter à participer à celles-ci, le SICTOM a récemment mis en ligne son site Internet où vous trouverez toutes les actualités et informations sur le syndicat.

Je souhaiterai enfin rendre hommage à mon ami Gabriel GAY, Président du VALTOM, décédé en janvier dernier. Les élus et les personnels du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud saluent la mémoire de cet homme de conviction, totalement engagé envers la chose publique, et s'associent à la peine de sa famille.

Bonne lecture.

Laurent BATTUT
Président du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud

Sommaire

Dossier travaux	2
• ISDND de Miremont	
• Reprise en régie de la collecte	
• Construction d'un centre de transfert et de garages à St-Ours les Roches	
Dossier prévention	3
• Programme local de prévention des déchets du SICTOM	
Dossier déchets	4/5
• 4 déchèteries à votre service	
• Déchets dangereux et spéciaux	
• Zoom sur le tri des emballages	
• Rappel des consignes de tri	
Dossier finances	6/7
• Le coût du service en 2012	
• Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	
• Critères de facturation 2013	
Actualités du SICTOM et du VALTOM ...	8

Un nouveau Président pour le VALTOM

Laurent BATTUT a été élu dernièrement Président du VALTOM, en remplacement de Gabriel GAY qui avait présidé le syndicat pendant plus de 4 ans. Il a affirmé sa volonté de poursuivre l'action de son prédécesseur axée sur la réduction des déchets ménagers et leur valorisation au sein d'un projet départemental solidaire.

Laurent BATTUT a également insisté sur le contrôle et la surveillance que devra assurer le syndicat vis-à-vis du délégataire VERNEA qui va exploiter le pôle de traitement et de valorisation des déchets ménagers du VALTOM.

N°4 Juin 2013

SICTOM



PONTAUMUR / PONTGIBAUD

ISDND de Miremont

Travaux de réhabilitation :

L'alvéole n°1 du casier 2 ouverte en décembre 2009 pour accueillir l'ensemble des déchets du territoire vient d'être réhabilitée : mise à niveau des déchets, pose d'une géomembrane sur les flancs et le sommet pour une étanchéité totale et couverture en terre pour laisser place à de la verdure dans les mois à venir.

L'alvéole n°2, a pu être mise en service fin décembre 2012, et a été construite selon les mêmes bases que la précédente afin d'assurer des conditions optimales de sécurité pour le milieu naturel et pour les riverains conformément à la réglementation en vigueur concernant les installations de ce type.

Cette nouvelle alvéole devrait permettre le stockage des déchets jusqu'en décembre 2013.



Vue des travaux de réhabilitation de l'alvéole n°1 du casier 2

ISO 14001 :

En 2011, le SICTOM a mis en œuvre un **Système de Management Environnemental (SME)** sur l'Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux (ISDND) de Miremont qui a été certifié ISO 14001 pour 3 ans. L'audit de suivi de février dernier vient de confirmer le maintien de la certification pour le site.

Aucune non conformité observée par l'auditeur.

C'EST QUOI UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ?

Le *Système de Management Environnemental (SME)* est un outil de gestion qui permet de s'organiser de manière à réduire et maîtriser les impacts sur l'environnement. Il inscrit l'engagement d'amélioration environnementale du SICTOM dans la durée en lui permettant de se perfectionner continuellement.

Les points forts soulevés lors de l'audit :

- Implication des agents du SICTOM pour faire vivre le SME,
- Aménagements réalisés pour la gestion des eaux de ruissellements et des lixivats,
- Nouvelle procédure d'acceptation des déchets sur le site,
- Exercice incendie et pollution avec les pompiers en juin 2012.

Reprise en régie de la collecte

QUE SIGNIFIE UNE REPRISE EN RÉGIE ?

La reprise en régie consiste pour la personne publique, en l'occurrence le SICTOM de Pontaurmur-Pontgibaud, à mettre un terme à un mode de gestion déléguée, à l'échéance d'un contrat ou en cours de son exécution avec une entreprise privée. Cela signifie également que le personnel et le matériel nécessaire au fonctionnement de la collecte des ordures ménagères seront directement gérés par le SICTOM.

Lors de son comité syndical du 28 septembre 2012 qui s'est déroulé à Chapdes Beaufort, la majorité des élus du SICTOM ont approuvé le projet de **reprise en régie de la collecte des ordures ménagères** à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette décision s'inscrit dans un choix de profonde mutation qui a commencé depuis 2008 avec la reprise en régie des 4 déchèteries et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Miremont.

L'exploitation de ce service en régie aura des répercussions sur le service et devrait permettre de travailler sur l'optimisation des tournées, d'améliorer la réactivité des services au vu de la proximité et d'assurer une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement. Pour mener à bien ce projet, le SICTOM vient de recruter par voie de mutation son responsable du service collecte en la personne de Jean-Hugues MOREAU.

Souhaitons-lui la bienvenue !

Construction d'un centre de transfert et de garages à St Ours

À l'automne 2013, le pôle de valorisation et de traitement des déchets Vernéa sera mis en service (voir article de la page 8) et l'ensemble des ordures ménagères résiduelles produites par les ménages Puydômois seront acheminées sur cette installation.

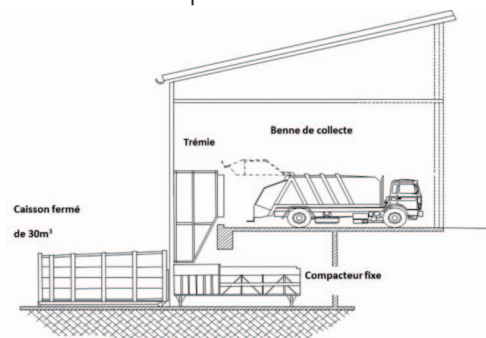
Le VALTOM, syndicat départemental pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère le SICTOM Pontaurmur-Pontgibaud, a élaboré un vaste projet départemental de transport ayant pour objectif de réduire l'impact environnemental ainsi que les coûts liés au transport des déchets ménagers en construisant des centres de transfert.

Concernant le territoire du SICTOM, c'est sur la commune de Saint-Ours les Roches, au lieu-dit « Le Vauriat » que sera construit le futur centre de transfert qui devrait être opérationnel dès le début de l'année 2014.

Ce site a été choisi en raison de sa proximité avec la ligne ferroviaire au cas où le transport par rail serait privilégié dans l'avenir.

En pratique, les bennes, à l'issue de leur tournée quotidienne, se rendront sur ce site et videront leurs déchets de façon gravitaire dans une trémie permettant de les diriger dans des caissons étanches. Les déchets seront ensuite poussés et compactés dans ces caissons et seront transportés par porteur jusqu'au pôle Vernéa.

De plus, les élus du SICTOM Pontaurmur-Pontgibaud ont profité de ce projet dans le cadre de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2014 pour adjoindre au centre de transfert des garages qui permettront d'héberger les futurs véhicules de collecte du SICTOM.



Programme local de prévention des déchets du SICTOM... C'EST PARTI !



**Les déchets,
n'en faites
plus des tonnes !**

SICTOM Pontaurmur
Pontgibaud

Dans le dernier numéro du Mag du SICTOM de juin 2012, le SICTOM de Pontaurmur-Pontgibaud vous proposait un premier dossier consacré à la Prévention des déchets, un an après qu'en est-il ?

Objectif => Réduire la production des déchets de 7% d'ici 2015 soit de 23 kilos par habitant.

■ Eco consommation

Organisation de 2 journées de sensibilisation à l'éco consommation dans 2 supermarchés du territoire à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Proposition d'une animation aux clients du magasin avec démonstration d'un chariot de courses classique et d'un chariot de courses éco-malin composé de grands conditionnements, de produits en vrac et à la coupe, de produits concentrés et réutilisables ainsi que de produits écolabellisés. Les personnes sensibilisées ont pu prendre conscience de la possibilité de réduction des déchets et d'économie financière sur un chariot de courses en portant une attention plus particulière au moment de l'acte d'achat.



■ Stop-Pub



Pour éviter les publicités et les journaux gratuits : apposez un autocollant « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres !

Chaque année ces imprimés représentent 40 kilos de papier par foyer soit 429 tonnes de déchets et 7 293 arbres coupés pour leur production.

5 % des foyers ont déjà apposé un autocollant « Stop Pub » permettant d'éviter 22 tonnes de déchets par an, alors n'attendez plus !

Ces autocollants sont disponibles dans toutes les Mairies et également au SICTOM.

■ Gobelets réutilisables pour les associations du territoire

Epuisement des ressources naturelles et augmentation de la production de nos déchets, il est essentiel de modifier nos modes de consommations qui privilégient trop souvent la facilité du jetable, au détriment de produits dits durables.

Le SICTOM souhaite développer l'éco exemplarité des acteurs du territoire en favorisant l'emploi de gobelets réutilisables lors de l'organisation de manifestations publiques visant la réduction des déchets et l'incitation à une consommation éco-responsable.

Le SICTOM propose aux associations sportives et culturelles du territoire de s'équiper en gobelets réutilisables en apportant une aide financière ou bien alors en permettant une mise à disposition de gobelets réutilisables via une convention.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet du SICTOM : www.sictom-pontaurmur-pontgibaud.fr



■ Plan d'actions 2013

- Le SICTOM a lancé un appel à candidature en avril dernier pour développer le compostage et d'autres formes de prévention des déchets dans les gîtes et campings du territoire.

Deux sites pilotes seront retenus cette année avant de renouveler l'opération en 2014.

- A l'automne, le SICTOM proposera une conférence ouverte à toutes les personnes du territoire concernant la gestion raisonnée des déchets verts et la promotion du jardinage naturel.

L'objectif : développer une culture du jardinage en valorisant les déchets verts du jardin et limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

A l'occasion de cette conférence, un appel à candidature sera lancé auprès de jardiniers volontaires qui voudraient s'engager dans cette pratique via la signature d'une charte. En contrepartie, les jardiniers volontaires pourront bénéficier d'ateliers techniques et d'un suivi personnalisé.

- Les collectivités du territoire se doivent également d'être éco-exemplaires en matière de gestion des déchets, le SICTOM accompagnera cette année 2 collectivités. L'objectif de cette opération est de proposer à ces collectivités un projet global et cohérent d'actions visant la valorisation de proximité de leur matière organique (biodéchets, déchets verts...).

RAPPEL : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS C'EST QUOI ?

La prévention des déchets ce sont l'ensemble des mesures et/ou actions en amont, notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien visant à réduire les quantités de déchets produits, à réduire leur nocivité ou leur toxicité, et à améliorer leur caractère valorisable.

4 déchèteries à votre service

Déchèterie	Horaires d'ouverture
LES ANCIZES Route de la Celle 04.73.97.65.09	Du lundi au samedi inclus : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les dimanches et jours fériés
GIAT Route de la Celle 04.73.21.77.72	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés
PONTAUMUR Montglandier 04.73.79.78.89	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les mercredis, dimanches et jours fériés
SAINT OURS Chantesserre 04.73.88.79.94	Le lundi et du mercredi au samedi : De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Fermée les mardis, dimanches et jours fériés

La collecte des textiles :

Il est possible pour tous les usagers du SICTOM de déposer **vêtements, chaussures et maroquinerie usagés** dans les colonnes installées dans les déchèteries sauf pour la commune de Saint-Ours les Roches où la colonne se situe derrière l'Eglise. Une colonne est également implantée sur la commune de Nébouzat au niveau des points propres. Les textiles doivent être conditionnés dans des **sacs fermés de moins de 50 litres**.



Déchets acceptés

-  Déchets végétaux : branchages, taille, feuilles, tontes.
-  Ferrailles et métaux non ferreux
-  Bois
-  Gravats et inertes
-  Cartons encombrants
-  Tout-venant : matelas, mobilier.
-  Déchets ménagers spéciaux : peintures, piles, batteries, aérosols, cartouches d'encre...
-  Néons et ampoules basse tension
-  Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
-  Déchets d'activités de soins de type piquant, coupant ou tranchant, à déposer dans des contenants spécifiques fournis dans les pharmacies du territoire.

Les déchets dangereux et spéciaux

■ LA COLLECTE DES DEEE

133 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques collectés en 2012, soit :

- **7 kilos** par habitant,
- **14 307 appareils** déposés dans les 4 déchèteries,
- **25 692 litres** de pétrole brut économisés,
- **83 tonnes** de CO2 évités.

LES DEEE : 3 SOLUTIONS !

- 1- Leur donner une seconde vie : le matériel fonctionne encore, vous le donnez, vendez ou réparez !
- 2- Les ramener chez le vendeur : le principe du 1 pour 1, les distributeurs doivent reprendre l'ancien appareil en échange de l'achat d'un produit équivalent !
- 3- Les déposer en déchèterie : le matériel est collecté dans des bacs spéciaux et envoyé en filière de recyclage !

■ LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) sont des déchets dangereux pour la santé ou l'environnement : peintures, acides, solvants, produits phytosanitaires, produits de laboratoires, aérosols divers, emballages souillés...

Du fait de leur caractère dangereux, ces déchets doivent subir des traitements spécifiques et ne doivent en aucun être déposés avec les ordures ménagères. Ils doivent être déposés dans l'une des 4 déchèteries du SICTOM qui sont équipées d'armoires spécifiques. Ces déchets sont ensuite envoyés vers des centres de traitements spécifiques.

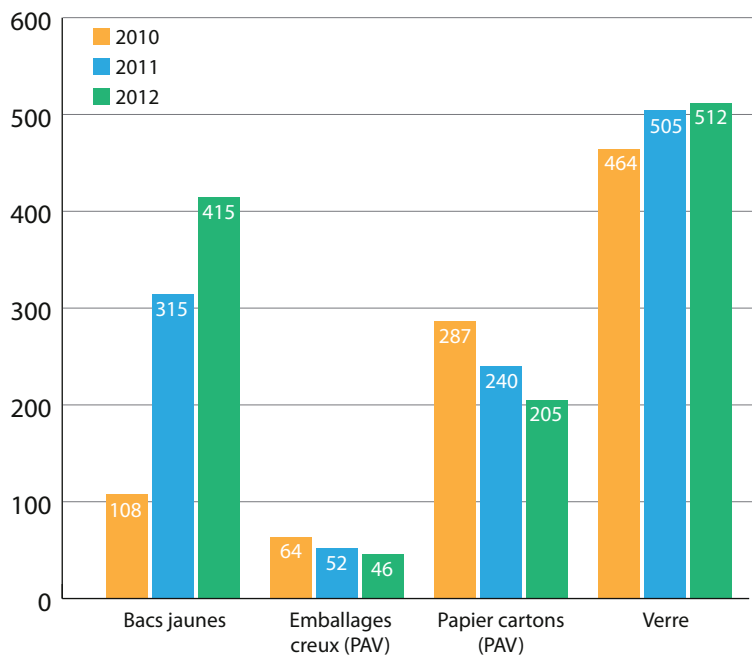
En 2012, ce sont plus de **53 tonnes** de Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) qui ont été collectés dans les déchèteries du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) C'est quoi ?

		
Réfrigérateurs / Congélateurs / Climatiseurs	Lavage / Cuisson / Chauffage	
		
Téléviseurs / Moniteurs / Ordinateurs portables	Tubes néons / Ampoules sans filaments	
		
Petit électroménagers	Informatique	Audio / Vidéo / Téléphonie
		
Outils	Jouets / Loisirs	

Zoom sur le tri des emballages recyclables

Evolution des tonnages collectés concernant les emballages recyclables



Janvier 2013 => 5 nouvelles communes bénéficient de la collecte sélective de proximité :

- Aurières,
- Ceyssat,
- Nébouzat,
- Saint-Bonnet près Orcival,
- Saint-Pierre le Chastel.

Ce qui porte à 17 le nombre de communes équipées en bacs jaunes.

On constate que la collecte des emballages en Point d'Apport Volontaire (PAV) diminue au profit des bacs jaunes dont les tonnages augmentent de manière significative.



Les refus de tri représentent 16 % soit plus de 107 tonnes pour l'année 2012. En cas de doute il vaut mieux jeter le déchet concerné dans le bac destiné aux ordures ménagères.

Rappel des consignes de tri

DÉPOSER UNIQUEMENT DANS LES BACS JAUNES OU POINTS D'APPORT VOLONTAIRES



DÉPOSER DANS LES BACS ORDURES MÉNAGÈRES

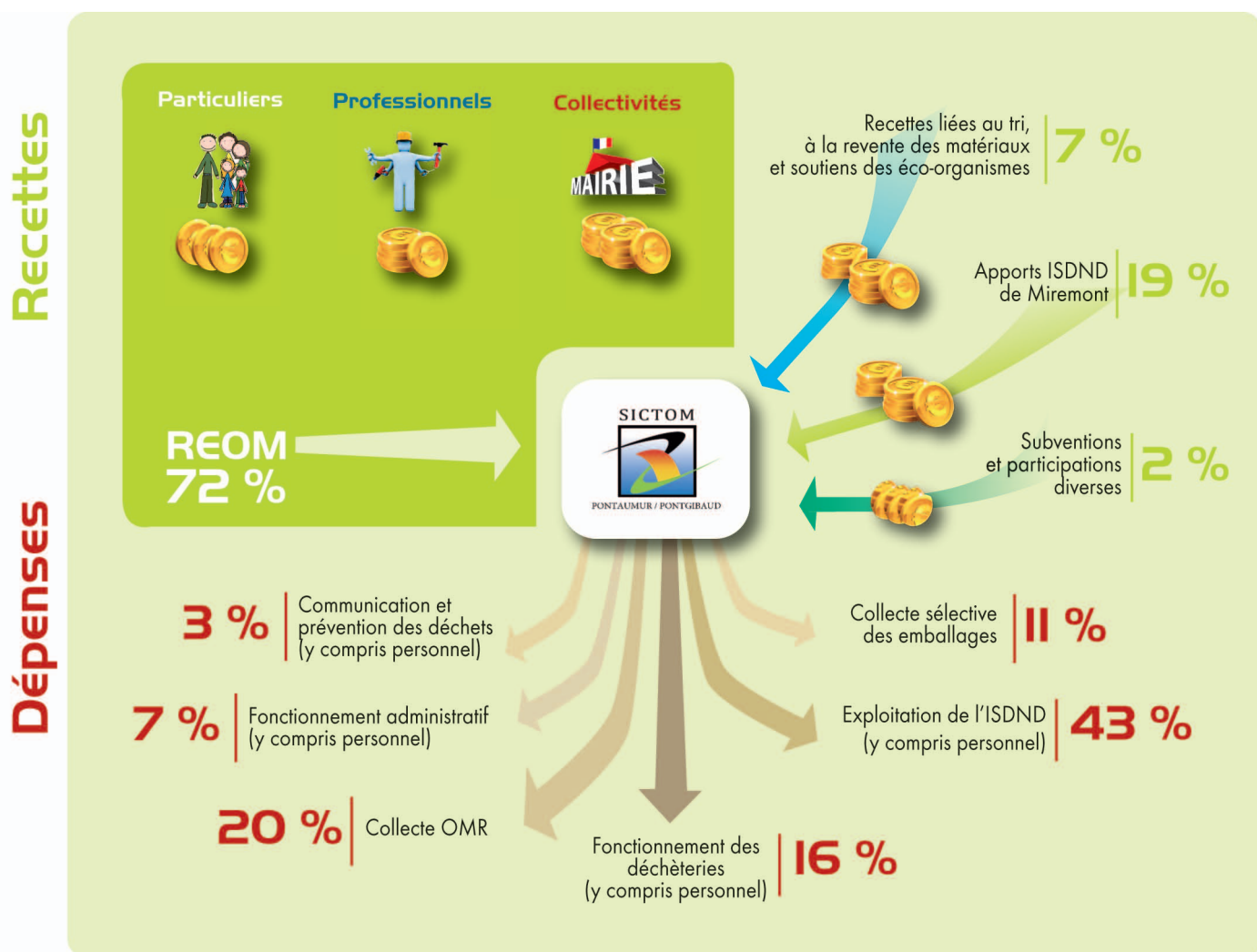


DÉPOSER AU CONTENEUR À VERRE



Pour en savoir plus sur les consignes de tri, vous pouvez vous référer au guide de tri du SICTOM, disponible sur simple demande au 04.73.73.16.83 et sur le site internet www.sictom-pontaumur-pontgibaud.fr

Le coût du service en 2012



Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Les nouveaux tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ont été votés lors du comité syndical du SICTOM qui s'est tenu le 15 mars 2013 à Villossanges.

La redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est composée :

- d'une **part fixe** qui concerne les frais de gestion et de collecte incompressibles qui passe de 88 € à **90 € en 2013**.
 - d'une **part variable** qui concerne les dépenses liées au traitement des déchets. Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (collectivités, professionnels, particuliers...).
- La part variable passe de 44 € à **47 € en 2013**.

Cette nouvelle tarification permettra au SICTOM de financer les nouvelles modalités de traitement des déchets : mise en service du pôle Vernéa, transfert des déchets jusqu'au pôle Vernéa et construction des garages du SICTOM à Saint-Ours les Roches.

N'oublions pas que le meilleur moyen de limiter les coûts de traitement reste la réduction de sa production de déchets car « **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** » mais également le tri des emballages qui permet à la collectivité de bénéficier de produits liés à la revente des matériaux et des soutiens venant de la part des éco-organismes.

N'OUBLIEZ PAS D'INFORMER LE SICTOM DE TOUT CHANGEMENT DE SITUATION.

Ligne spéciale REOM : 04.73.62.35.89

Vous pouvez également télécharger et imprimer les formulaires de déclaration de changement de situation sur le site internet du SICTOM.

Les critères de facturation 2013

CATÉGORIES D'USAGERS			CALCUL DE LA REOM 2013		MONTANT DE LA REOM
PARTICULIERS					
Foyer de	1	1 personne	Part fixe +	1 base	136 €
	2	2 personnes	Part fixe +	2 bases	184 €
	3	3 personnes	Part fixe +	2,5 bases	207,50 €
	4	4 personnes et +	Part fixe +	3 bases	231 €
Résidences secondaires	5		Part fixe +	2 bases	184 €
Caravanes	46	à usage privé	Part fixe		90 €
PROFESSIONNELS					
Artisans Micro-entreprises	39	1 personne	Part fixe +	1 base	136 €
	40	2 à 5 personnes	Part fixe +	2 bases	184 €
	41	> 5 personnes		voir critères PME	
Taxi - Commerces ambulants Laveries automatiques	44	1 personne	Part fixe		90 €
Auto-entrepreneurs	45		Part fixe		90 €
Commerces	22	Non alimentaires	Part fixe +	2 bases	184 €
	23	Alimentaires*	Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs. 1 base=60litres	
Bars	15		Part fixe +	1 base	136 €
Tables d'hôtes	16		Part fixe		90 €
Chambres d'hôtes	17		Part fixe +	0,5 base par chambre	
Chambres d'hôtes avec Tables d'hôtes	48		Part fixe +	0,5 base par chambre + 0,5 base pour la table d'hôte	
Locations saisonnières	18	Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (moins de 8 semaines de location)	Part fixe +	1 base	136 €
	47	Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (plus de 8 semaines de location)	Part fixe +	2 bases	184 €
Camping*		Municipaux		Comptés dans la part des communes	
	19	Privés	Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres & au prorata du temps d'ouverture	
Villages vacances*	20		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres & au prorata du temps d'ouverture	
Sites touristiques	21		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres & au prorata du temps d'ouverture	
EHPAD - Maisons de retraites	32 à 38		Part fixe +	Critères PME pour les employés + 1 base par résident	
Etablissements scolaires	24/25	Collèges / Maison familiale rurale	Part fixe +	10 bases (entre 1 et 50 élèves)	560 €
				15 bases (plus de 50 élèves)	795 €
	26	Collèges avec internat	Part fixe +	30 bases	1500 €
	26	Lycées	Part fixe +	30 bases	1500 €
PME	8	6 à 10 employés	Part fixe +	3 bases	231 €
	9	11 à 15 employés	Part fixe +	5 bases	325 €
	10	16 à 20 employés	Part fixe +	10 bases	560 €
	11	+ de 20 employés	Part fixe +	20 bases	1030 €
COLLECTIVITÉS					
Mairies			Forfait par habitant		10,50 € par habitant
Syndicats intercommunaux et communautés de communes	27/28		Part fixe +	1 base par siège + 1 base par équipement	
Etablissements publics Gendarmeries		< 5 personnes		Voir critères artisans	
		> 5 personnes		Voir critères PME	
Pompiers	29	Centre d'intervention	Part fixe +	1 base	136 €
	30	Centre de secours	Part fixe +	10 bases	560 €

*Pour les professionnels concernés par une part variable au volume, un forfait minimum de 6 bases est appliqué pour les supermarchés, campings et sites touristiques, et de 2 bases pour les autres. Tout professionnel certifié ISO 14001, en cours de certification ou justifiant d'un contrat de collecte pour une partie de ses déchets bénéficie d'une facturation de la part variable à demi-tarif.



Sensibilisation des scolaires au tri et à la Prévention des déchets



Le SICTOM de Pontaurum-Pontgibaud a organisé dernièrement en partenariat avec l'école de Pontaurum, un concours de collecte de Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE).

L'objectif => Sensibiliser les enfants sur la nocivité de certains DEEE pour l'environnement.

- 6 classes participantes,
- soit plus de 130 enfants,
- 850 kilos de DEEE collectés par les enfants !

Tous les enfants participants ont vu leurs efforts récompensés par un goûter offert par le SICTOM ainsi que par la remise d'un gobelet réutilisable et d'une gourde aux couleurs du logo de prévention « **les déchets n'en faites plus des tonnes !** ».

Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain !

Le SICTOM propose chaque année un programme de sensibilisation des scolaires à tous les établissements du territoire dans les domaines du tri et de la prévention des déchets.

En 2012-2013, ce sont déjà plus de 30 classes qui ont été sensibilisées, soit plus de 541 enfants de la maternelle au collège.

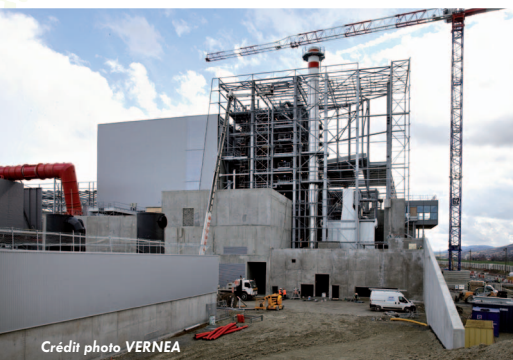
Le SICTOM propose également aux scolaires de visiter ses déchèteries et son Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux à Miremont, à l'heure actuelle 223 enfants ont pu visiter l'un de ces sites.

Rendez-vous sur www.sictom-pontaurum-pontgibaud.fr

- **Le SICTOM :** Présentation, composition, publications et comptes rendus, actualités.
- **Nos services :** Déchèteries, ISDND de Miremont, planning des collectes.
- **Le tri :** Pourquoi, comment et où trier.
- **La prévention :** Définition, Programme Local de Prévention des Déchets, actions, Stop Pub, gobelets réutilisables, annuaire du réemploi.
- **La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères :** Critères de facturation, déclaration de changement de situation.
- **Marchés publics.**



Pôle de traitement valorisation du VALTOM



Crédit photo VERNEA

Les travaux de construction du pôle débutés en juin 2011 prendront fin au début de l'été. Ce chantier a mobilisé jusqu'à 300 personnes simultanément et a injecté 50 millions d'euros dans l'économie régionale.

A ce jour, la plupart des bâtiments sont achevés et les équipements sont installés. Les ouvriers œuvrent au raccordement des différents éléments composant les procédés de traitement. Le pôle sera raccordé au réseau électrique courant mai.

Les tests industriels auront lieu cet été pour une durée de 3 mois avant la mise en service du pôle prévue pour le dernier trimestre 2013.

53 emplois vont être créés pour exploiter cette installation qui générera également de nombreux emplois indirects dans les domaines allant de l'entretien des locaux ou des espaces verts à la maintenance et aux contrôles d'équipements. Plus d'information sur www.vernea.fr

INFO ! Les agents du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud ont pu bénéficier d'une visite du pôle de traitement valorisation Vernéa tout dernièrement. Cette visite leur a permis de découvrir l'équipement qui permettra de traiter prochainement toutes les ordures ménagères du département.



SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD
 Rue du Commerce - 63230 PONTGIBAUD
 Tel. 04.73.73.16.83 / Fax 04.73.73.17.05
sictompontaurum-pontgibaud@orange.fr
www.sictom-pontaurum-pontgibaud.fr

